



CE extra 17 novembre 2016

DAEC 2017 :

La CGT est contre.

17 novembre 2016

Un plan qui prévoit encore des milliers de suppressions d'emplois dans le groupe.

2133 suppressions de postes dans le groupe, en France, d'après la direction, en 2017

Effectif sur Saint-Ouen :

- **714 salariés en janvier 2012, dont 669 en CDI.**
- **414 salariés en octobre 2016 réellement présents dans l'usine d'après la direction (une fois retirés les 89 salariés encore à l'effectif mais partis en congé sénior ou congé de reclassement, les 10 salariés en arrêt longue durée ou les 8 en « prêt »).**

2,4 milliards de bénéfices engrangés en 18 mois, 17 000 emplois CDI supprimés en moins de 4 ans, 200 millions d'euros d'aide de l'Etat en 3 ans au titre du CICE...

Pour la CGT, il faut l'arrêt des suppressions de postes, une embauche pour chaque départ. Ces 2,4 milliards de bénéfices doivent servir à maintenir l'emploi.

Des volontaires de moins en moins volontaires

Quand un responsable vient vous annoncer que votre poste de travail sera supprimé et qu'il vous faut chercher vous-même du travail ailleurs, c'est une façon de vous pousser à partir dans le cadre du DAEC, comme c'est aussi le cas à Saint-Ouen, pour quelques salariés.

Saint-Ouen : encore 23 suppressions d'emplois ?

- Prévission congé sénior : **12 départs.**
- Prévission départs DAEC, hors congé sénior : **11 départs.**
- **Total : 23 départs.**

Quels sont les ateliers, les services concernés ? Les départs seront-ils remplacés ?

Réponse de la direction : *« sur USO nous privilégions les reconversions ou les évolutions internes. Selon le besoin ou l'organisation, il y aura remplacement interne ou évolution de la répartition du travail au sein de l'équipe. Il y a aussi des postes qui au titre de l'organisation ne sont plus nécessaires ».*

En clair : pas de réponse précise sur les secteurs qui seront impactés et des suppressions de postes en perspective : le travail pourra être réparti sur les autres salariés qui ont déjà un travail, ou le poste disparaîtra ou les 2 à la fois comme la direction l'envisagent avec la suppression des postes d'auditeurs QUP.

Pour la CGT, il faut anticiper 23 embauches pour remplacer ces 23 départs « prévisionnels ».

Un congé sénior au rabais.

Réduction du départ en congé sénior: il passe de 5 ans à 3 ans avant la retraite à taux plein.

Réduction de l'indemnisation: elle passe de 75 à 70%.

La CGT a toujours défendu une vraie pré-retraite, avec un salaire maintenu à 100%, pour permettre aux salariés usés par des années de travail de partir plus tôt de l'usine. Le congé sénior le permet dans une certaine mesure. Le ramener à 3 ans, payé à 70%, est une vacherie pour les salariés concernés qui resteront 2 ans de plus à l'usine.

La CGT s'y oppose fermement et revendique le maintien du congé sénior à 5 ans indemnisé à 75%.

Des mesures financières incitatives au rabais.

Outre la baisse de l'indemnisation du congé sénior déjà évoquée:

- Modalités financières communes aux autres mesures externes : l'indemnité complémentaire d'incitation passe de 6 mois à 4 mois de salaire après le 30 juin 2017.
- Fin de l'aide de 3500€ au déménagement en cas de mobilité externe.
- Congé de longue durée : sur 24 mois, l'indemnité passe de 800€ à 600€ par mois.

La logique de la direction: supprimer des emplois mais payer moins cher les « volontaires » au départ.

Saint-Ouen en sureffectif d'opérateurs d'UEP polyvalents !?!

DAEC 2017 : nouvelle règle pour durcir les conditions de départ des ouvriers dans le groupe : les opérateurs en bonne santé ne peuvent partir que si leur usine est déclarée en sureffectif d'OP UEP Polyvalents. Sinon, il faut qu'ils soient « *en situation de handicap reconnu* ».

Mais au CCE, la direction a refusé de communiquer la liste des usines déclarées en sureffectif d'opérateurs !

Pour Saint-Ouen, la CGT a donc demandé si l'usine était en sureffectif d'opérateurs.

La direction l'a confirmé : « les mesures du DAEC 2017 sont accessibles à tous les opérateurs ».

Pour les intéressés, c'est un soulagement, ils pourront bénéficier du congé sénior.

Mais comment se fait-il qu'en LDD la hiérarchie tente de mettre sur des postes d'opérateurs des CI, préparateurs outils, etc... puisqu'il y a un sureffectif d'opérateurs?

Toujours des métiers exclus du plan.

La direction peut toujours faire ce qu'elle veut concernant les secteurs ou les métiers concernés : elle peut les déclarer « *en tension* », « *à l'équilibre* », ou « *sensibles* » comme bon lui semble et permettre ainsi aux uns de partir et d'imposer aux autres de rester, comme pour les outilleurs à MEO qui ne peuvent toujours pas bénéficier du congé sénior.

La CGT s'y oppose catégoriquement. Tous les salariés qui le désirent, quel que soit leur catégorie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier du congé senior, du DAEC.

La CGT vote contre le projet de DAEC 2017.

Les 2 élus CGT ont votés contre le projet DAEC 2017 et contre les mesures d'accompagnement car elles sont au rabais, surtout concernant le congé sénior.

Les 2 élus CGT se sont abstenus lors du vote sur « *les congés de reclassement proposés dans les différentes mesures* ».